

Conférence de presse de l'Uniopss

Jeudi 24 septembre 2020

Les associations de solidarité face la crise : Des structures mobilisées mais fragilisées

Jérôme Voiturier, directeur général de l'Uniopss

La fragilisation des salariés et du personnel, durant cette crise du Covid-19, se traduit aussi par une fragilisation des structures associatives et de leur capacité à répondre aux attentes des personnes accueillies.

Nous avons eu l'occasion, lors de la remise du rapport de Myriam El Khomri, d'exposer les difficultés de recrutement dans des établissements et services des secteurs personnes âgées et personnes en situation de handicap sur l'ensemble du territoire, à travers une enquête que nous avons réalisée.

Cette enquête, à laquelle 450 établissements et services médico-sociaux ont répondu, montrait bien les difficultés chroniques de recrutement pour plus de 80 % des ESMSS, difficultés qui, selon plus de la moitié d'entre eux, se seraient accentuées ces deux dernières années, du fait du manque d'attractivité du secteur (conditions de travail difficiles, salaires trop faibles, pénibilité, manque de reconnaissance, multiplication des recours aux « faisant fonction » ou aux bénévoles et familles...).

Au niveau de la qualité, on assistait, pour plus de 80 % d'entre eux, à une diminution de la qualité de l'accompagnement : diminution du temps et de la qualité de la présence, épuisement des professionnels, baisse de la qualité des soins et du suivi médical, déstabilisation des personnes accompagnées, réduction des activités de loisirs...

Pourtant, la crise du Covid-19, malgré les difficultés des établissements et services, a permis de faire émerger des innovations de terrain, montrant la capacité d'adaptation et parfois la résilience de ces structures. Ces innovations ont été recensées par l'Uniopss dans sa newsletter « Covid-19 » et elles font actuellement l'objet d'un travail de capitalisation qui sera valorisé en 2021.

Nous avons, par ailleurs, formulé un certain nombre de propositions qui sont, encore davantage d'actualité après la première vague Covid :

- Une revalorisation salariale,
- Une revalorisation des métiers du *Care*,
- Favoriser les demandes de stages et l'apprentissage,
- Travailler en lien avec les écoles de formation,
- Sensibiliser Pôle Emploi aux besoins et aux réalités du secteur.

Car à cette difficulté de recrutement générée par la crise qui s'est déroulée de mars à juin, s'ajoutent aujourd'hui des difficultés financières importantes pour les structures de solidarité.

Dans une autre enquête auprès de près de 2 000 structures de solidarité tous champs confondus, nous avons mis en évidence des surcoûts constatés dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au Covid-19. Avec un effet ciseaux lié à une baisse significative des recettes.

Cette étude a permis d'évaluer les différents types de surcoûts, qu'ils soient directs (achat d'équipements de protection individuelle – EPI –, de produits et de fournitures sanitaires, frais liés à la gestion des décès, ou frais liés à la gestion des ressources humaines) ou indirects (frais de télécommunication et achats de matériels informatiques ou autres investissements).

Les charges, imprévues, mais essentielles dans la lutte contre l'épidémie, ont permis d'assurer la continuité de l'accompagnement et la sécurité des personnes vulnérables, comme des professionnels mobilisés.

Plus de la moitié des structures, tous secteurs confondus, ont dû faire face à des surcoûts :

- L'achat d'EPI (masques et gel hydroalcoolique principalement)
- Des surcoûts liés à la gestion des ressources humaines (renfort de personnels, heures supplémentaires).

Au total, le montant des surcoûts déclarés par 1 736 structures approche les 20 millions d'euros.

Parallèlement 66 % des structures ont déclaré une baisse de leurs recettes, soit en raison d'une fermeture partielle de leur activité, soit du fait d'une diminution de la participation financière des usagers (les causes pouvant se cumuler).

Bien sûr des compensations des pertes ont été prises par les pouvoirs publics.

Ce montant portant sur 1700 structures doit être mis en parallèle avec les 100 millions d'euros prévus par le plan de relance pour l'ensemble des associations de solidarité...

Car c'est l'ensemble du secteur associatif qui est impacté.

- L'activité du secteur associatif français dans son ensemble a été largement stoppée. Plus des deux tiers des associations ont fonctionné à moins de 20 % de leur activité normale sur la période du confinement.
- L'impact économique a de lourdes conséquences sur l'avenir des associations. Le premier effet de la crise est de les laisser dans une grande incertitude quant à leur avenir. Près d'un tiers des associations disent manquer de visibilité à court et moyen termes sur le plan financier. Et pour certaines, plus avancées, les perspectives sont mauvaises : 16 % des associations n'exécuteront leur budget qu'à 40 % ou moins et 2 % n'excluent pas un dépôt de bilan. Cela représente, par projection, près de 30 000 associations, tous secteurs confondus, dont l'existence se trouve donc mise en péril.
- L'emploi associatif est menacé. Il est également à noter que les associations sont 33 % à craindre de ne pas pouvoir maintenir leur effectif salarié en l'état et 20 % à témoigner d'un risque de report de recrutement.
- La reprise d'activités pose question. Les associations expriment de façon quasi unanime le besoin de reprise d'une activité normale, mais dans de bonnes conditions et avec la garantie de soutien financier. Elle attendent donc des pouvoirs publics à la fois, des moyens techniques (moyens de protection, outils de maintien de la vie associative à distance, aide à la communication) et des moyens financiers (confirmation des subventions, maintien d'une aide financière exceptionnelle, besoin de dons).